



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 14 novembre 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 6 novembre 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain et M. BOICHE avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE et Mme CIUDAD-KADI.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël, Mme LAMY et Mme SEDIRA.

Secrétaire de séance : Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI Kabboura

N° 2024-131 : RÉGIE CULTURELLE : CONVENTION DE SPONSORING CONCERT THE BLAZE :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la proposition de partenariat sous forme de sponsoring avec les entreprises volontaires, dans le cadre de l'organisation du concert de THE BLAZE le 23 novembre 2024. En contrepartie de leur participation financière, les entreprises se voient proposer différentes contreparties, listées dans la convention jointe à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ADOPTE la convention de partenariat relative au sponsoring telle qu'annexée à la présente délibération.

Suivent les signatures.

Nicolas BOURDOUNE